

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2016

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Article L 2121-25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

AFFICHE LE 21 JUILLET 2016

00 – ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2016

01 – AFFAIRES GENERALES

1.1 – Installation d'un nouveau conseiller municipal

Le Conseil Municipal a installé dans ses fonctions de Conseiller Municipal M. Cyril BARBATO à la suite de la démission de Mme Catherine MERVIEL de son mandat de Conseillère Municipale.

1.2 – Communication décisions municipales

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions prises pendant la période allant du 14 Juin 2016 au 5 Juillet 2016.

1.3 – Commissions municipales – Remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire

Le Conseil Municipal a procédé au remplacement de Mme Catherine MERVIEL, démissionnaire, au sein de la Commission Solidarité par M. Cyril BARBATO et au sein de la Commission Culture par Mme Corinne JOVANI.

1.4 – Commission d'appel d'offres (CAO) – Remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire

Le Conseil Municipal a procédé au remplacement de Mme Catherine MERVIEL, démissionnaire, au sein de la Commission d'appel d'offres (CAO) par Mme Corinne JOVANI.

1.5 – Commission de délégation de service public (CDSP) – Remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire

Le Conseil Municipal a procédé au remplacement de Mme Catherine MERVIEL, démissionnaire, au sein de la Commission de délégation de service public (CDSP) par Mme Corinne JOVANI.

1.6 – Organismes divers – Remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire

Le Conseil Municipal a procédé au remplacement de Mme Catherine MERVIEL, démissionnaire, au sein du Comité d'animation du Foyer des Retraités et de l'AAMD par M. Cyril BARBATO.

1.7 – Bail de location d'une parcelle de terrain sur les francs bords du canal

Le Conseil Municipal a approuvé la dévolution du bail de location d'une parcelle de terrain sur les francs bords du canal au profit de M. et Mme Gil GREA à compter du 1er Septembre 2016.

1.8 – Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal a approuvé la modification du tableau des effectifs du personnel communal selon le détail suivant :

- création d'un poste d'attaché territorial,
- création de quatre postes d'agent de maîtrise,
- création de trois postes d'éducateurs des activités physique et sportives à Temps Non Complet (80 %).

1.9 – Vacataires sportifs – Service Jeunesse et Vie Associative – Création de postes

Le Conseil Municipal a approuvé la création de 3 postes de vacataires sportifs au sein du service Jeunesse et Vie Associative. Les personnes recrutées ne travailleront qu'en cas de besoin et sur demande expresse de l'autorité territoriale. Le montant de la vacation s'élèvera à 10,20 € par heure (sur la base du premier échelon des éducateurs des APS).

1.10 – Protection fonctionnelle des agents communaux

Le Conseil Municipal a accordé le bénéfice de la protection fonctionnelle à un agent du service de Police Municipale.

1.11 – Modification du régime des astreintes

Le Conseil Municipal a approuvé l'extension du dispositif des astreintes au cadre d'emploi des directeurs de Police Municipale pour prendre en considération le poste créé par délibération du 29 Juin 2016.

1.12 – Reprise véhicule léger

Le Conseil Municipal a approuvé la vente du véhicule léger de marque Citroën pour un montant de 7 166,67 € et a autorisé Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

1.13 – Organisation des marchés dans le cadre des travaux de rénovation de l'espace des arènes

Le Conseil Municipal a adopté la suspension du marché du jeudi, le déplacement du marché aux puces et le déplacement du marché dominical dans le cadre des travaux de rénovation de l'espace des arènes. Il a approuvé le règlement fixant les conditions d'utilisation de la voie publique pendant cette période et a autorisé Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à cette affaire.

1.14 – Forfait communal école Sainte-Thérèse : Année scolaire 2015/2016

Le Conseil Municipal a approuvé le versement d'une subvention de 111 044 € à l'école Sainte-Thérèse pour l'année scolaire 2015/2016, soit un forfait communal de 284 € par élève (284 € x 391 élèves).

02 - TRAVAUX

2.1 – Requalification entrée de ville – Route de Montpellier – Tranche 2 – Hérault Energies – Convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage

L'assemblée a approuvé la convention entre la commune de Lunel et le Syndicat Hérault Energies relative à la dissimulation du réseau de distribution publique d'électricité dans le cadre de l'opération d'aménagement Requalification entrée de ville – route de Montpellier, tranche 2 et a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention et les pièces s'y rapportant.

03 – MARCHES PUBLICS ET DELEGATIONS

3.1 – Réhabilitation de l'espace des arènes – Attribution des marchés de travaux

Le Conseil Municipal a approuvé l'attribution des marchés de travaux pour la réhabilitation de l'espace des arènes selon le détail suivant :

- lot n°1.1 (Démolition / Gros Oeuvre) à l'entreprise LAGARRIGUE pour un montant de 2 679 956,25 € HT,
- lot n°1.2 (Charpente métallique / Couverture) à l'entreprise ECIM pour un montant de 1 726 881,84 € HT,
- lot n°2 (Etanchéité) à l'entreprise SGE pour un montant de 360 450,00 € HT,
- de relancer dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres ouvert, le lot n°3 (Menuiseries extérieures), déclaré infructueux, aucune offre n'ayant été déposée en réponse à ce lot,
- le lot n°4 (Serrurerie) à l'entreprise MAGIK METAL pour un montant de 786 725,53 € HT,
- le lot n°5 (Cloisons / Doublages / Faux plafonds) à l'entreprise CUARTERO pour un montant de 185 815,00 € HT,

- le lot n°6 (Menuiseries intérieures bois) à l'entreprise MENUISERIE BLACHERE ET FILS pour un montant de 44 744,60 € HT,
- de relancer dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres ouvert, le lot n°7 (Revêtements de sols / Faïence), déclaré infructueux, en raison du caractère inacceptable de l'unique offre présentée,
- le lot n°8 (Peinture) à l'entreprise SOCAMO pour un montant de 101 300,00 € HT,
- le lot n°9 (Électricité courants forts et faibles) à l'entreprise ENERGYS pour un montant de 529 829,13 € HT,
- le lot n°10 (CVC Plomberie) à l'entreprise SERCLIM pour un montant de 306 329,70 € HT,
- de relancer dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres ouvert, le lot n°11 (Cuisine), déclaré infructueux, aucune offre n'ayant été déposée en réponse à ce lot,
- le lot n°12 (Appareil élévateur) à l'entreprise SCHINDLER pour un montant de 46 400,00 € HT,
- le lot n°13 (VRD) à l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 374 947,87 € HT.

et a autorisé Monsieur le Maire à signer desdits marchés.

3.2 – Délégation de service public – Restauration collective municipale : Rapport annuel – Exercice 2015 (1er Août au 31 Décembre 2015)

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport annuel pour l'exercice 2015 (1er Août au 31 Décembre 2015) de la délégation de service public pour la restauration collective municipale.

3.3 – Mode de gestion des ALSH à compter du 1er Janvier 2017

Le Conseil Municipal a approuvé la gestion des Accueils de Loisirs Sans Hébergement dans le cadre d'une délégation de service public, a approuvé les caractéristiques générales du contrat de délégation et a habilité Monsieur le Maire à engager une procédure de délégation de service public ainsi qu'à signer les pièces correspondantes à cette affaire.

04 – - URBANISME

4.1 – Aménagement pluvial du Hameau des Lanes : Acquisitions foncières et création d'une servitude

L'assemblée a approuvé :

- l'acquisition des parcelles AI n° 68 et n° 69 (parties A, B, C, E, G et I) de 11 233 m² pour un montant de 109 924 € auprès de la SAS Hectares.
- La création d'une servitude de passage,
- la désaffectation et le déclassement d'une partie du terrain de 74 m² et a approuvé sa cession à la SAS Hectares pour un montant de 5 300 €,
- l'acquisition auprès de la SAS Hectares d'une partie du terrain de 41 m² pour un montant de 860 €.

4.2 – Acquisition du porche situé rue du Marché – Parcelle AY n° 65

L'assemblée a approuvé l'acquisition du porche situé rue du marché parcelle AY n° 65 moyennant l'euro symbolique et a autorisé Monsieur le Maire à signer les actes correspondants.

05 – SPORT, CULTURE ET ANIMATIONS

5.1 – Approbation du Projet Scientifique et Culturel (PSC) du musée Médard – Année 2016

Le Conseil Municipal a approuvé le contenu du PSC (Projet Scientifique et Culturel) intitulé « Musée Médard. Objectifs scientifiques et culturels » et a décidé de se prononcer en faveur de la demande d'appellation « Musée de France » auprès du Ministère de la culture et de la communication.